

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
DE BASE ET DE L'ALPHABETISATION**

SECRETARIAT GENERAL

**SECRETARIAT PERMANENT DE
LA COORDINATION NATIONALE
DE L'EDUCATION POUR TOUS**

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

**PLAN D'ACTION NATIONAL
DE L'EDUCATION POUR TOUS**

Septembre 2002

Avant - Propos

le forum mondial sur l'Education qui s'est tenu à Dakar en avril 2000, où la communauté internationale, après avoir fait le point sur les réussites et les échecs et tirer les enseignements de la décennie écoulée, s'est engagée de nouveau à assurer pour tous les citoyens et toutes les sociétés, la réalisation des buts de l'Education Pour Tous d'ici 2015. le forum a réaffirmé tout comme à Jomtien en 1990, qu'aucun pays qui prendrait un engagement sérieux en faveur de l'éducation de base, ne verra ses efforts contrariés par le manque de ressources. Il a adopté un cadre d'action qui contient les stratégies et les objectifs assignés à l'EPT.

Parmi les recommandations prises lors du forum, l'une des plus importantes est celle relative à concernant l'élaboration de plans d'action nationaux EPT par tous les pays d'ici décembre 2002 ; ces plans, devront s'insérer dans le cadre d'un effort plus large de développement et de lutte contre la pauvreté, et devront être élaborés selon des processus transparents et démocratiques, associant les différents partenaires. A la suite du forum, plusieurs rencontres tenues à Paris et dans les capitales des pays de la sous région ont rappelé les échéances pour l'élaboration de ces plans d'action et donné des indications pour leur élaboration.

Dans la mise en œuvre de cette recommandation le Burkina Faso a marqué une étape importante dans le processus d'élaboration de son Plan d'action National de l'éducation pour tous pour avoir déjà élaboré et adopté un Plan Décennal de développement de l'éducation.

Pour permettre à notre pays de disposer d'un document fédérateur qu'est le Plan d'action national de l'éducation pour tous, le travail d'élaboration a consisté à élargir les dimensions du Plan décennal de développement de l'éducation pour prendre en compte les autres sous secteurs que sont : la petite enfance et les enfants en difficulté, l'enseignement secondaire, la formation professionnelle et l'emploi des jeunes, le VIH/Sida.

La prise en compte des autres sous secteurs de l'éducation a pour objectif de faire du Plan d'action National du Burkina, un document fédérateur, un outil entre les mains des décideurs politiques pour la mise en œuvre de la politique nationale de développement de l'éducation pour tous au Burkina Faso. Son objectif est de permettre au gouvernement de développer des initiatives qui s'imposent pour assurer la réalisation des différents programmes en vue d'assurer le développement économique, social et culturel du Burkina Faso.

INTRODUCTION

L'éducation a toujours été appréhendée comme un secteur social important préparant au développement socio-économique de la société. C'est à ce titre qu'elle constitue un secteur social d'une grande importance et le lieu de justification par excellence de tous les actes que l'on prend ou que l'on pose en faveur de l'éducation.

Aussi elle représente une composante essentielle de la politique sociale. On dirait qu'elle occupe la place centrale dans tout système social équilibré, qu'elle contribue pour une large part à en déterminer.

C'est pourquoi les stratégies de lutte contre la pauvreté, sous ses différentes formes, tout en cherchant une croissance soutenue et durable, mettent l'accent sur l'éducation dont l'objectif de développement est de mettre à la disposition de l'économie une main d'œuvre bien éduquée, techniquement et professionnellement bien formée

Au Burkina Faso, depuis quelques années et en dépit des multiples efforts consentis pour accroître et améliorer l'offre éducative, on observe que les différents niveaux d'enseignement du système éducatif reste faible. En effet, après 40 années d'indépendance, moins d'un enfant scolarisable sur deux va à l'école(41.3% de taux brut de scolarisation en l'an 2001 au niveau de l'enseignement de base). Les indicateurs au niveau du secondaire et du supérieur sont aussi préoccupants que ceux de l'enseignement de base. Le taux de scolarisation du secondaire est estimé à 11.84% en 1999/2000 contre 9.7%en 1995. Ce taux demeure lui aussi faible au regard du taux moyen africain estimé à 23.9%

Au regard de cette situation de sous développement et de *stagnation* le ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation en concert avec les principaux partenaires de l'éducation, la société civile, les ONG et les syndicats, a élaboré le présent Plan d'action National de l'éducation pour tous pour servir de cadre de référence et d'harmonisation des interventions des partenaires techniques et financiers pour les treize prochaines (13) années.

Au niveau de sa pertinence le Plan d'action national permettra de mettre en place des structures d'éducation qui confèrent à l'homme des aptitudes de base lui permettant d'élever son niveau de vie, d'améliorer la productivité de son travail. Il est donc une contribution au développement de la société tout entière.

I - SITUATION DE L'EDUCATION DE BASE

1.1 L'ENCADREMENT DES GROUPES SPECIFIQUES

1.1.1 Les enfants:

Le groupe « enfants » est défini par comme étant la population de 0 à 9 ans, estimée à environ 35% de la population totale selon le recensement général de la population réalisé en 1996. La tranche d'âge de 0 à 5 ans représente environ 18,7% et celle de 0 à 11 mois 4,2% de la population totale du pays.

La tranche d'âge 0-6 ans correspond à la petite enfance. Une frange de cette population est en danger du fait de la pauvreté ambiante, de la persistance des pesanteurs socioculturelles, de l'urbanisation accélérée. Elle est essentiellement composée d'enfants abandonnés, d'orphelins sans soutien, d'enfants issus de familles extrêmement démunies et d'enfants de malades mentales errantes.

La petite enfance est prise en compte dans le système éducatif au Burkina Faso depuis 1958. Elle reste cependant embryonnaire. En 1997 sur une population en âge d'aller au pré scolaire estimée à 1 563 936 enfants, seulement 10 611 ont fréquenté des établissements, soit 0,68%. Depuis cette date, le budget de l'Etat a cessé de subventionner la construction des structures préscolaires, ce qui aura pour effet la stagnation du taux estimé à 0,75% en 2001, pour une population pré-scolarisable de près de 1 699 233 dont seulement 12 749 ont pu être encadrés dans les structures préscolaires formelles.

C'est avec la formule des garderies populaires mise en œuvre en 1985 que le système a enregistré un certain essor. En 1990 il bénéficiera du développement de l'enseignement privé. Cependant en dépit de tous ces progrès réalisés, le développement du sous secteur se heurte à des difficultés majeures qui sont:

- Un faible accès justifié par une capacité d'accueil limitée qui est passée de 53 établissements en 1989 à 80 en 1998 ;
- De grandes inégalités géographiques.

Les provinces du Kadiogo et du Houet regroupent à elles seules 65% des établissements. Sur un total de 168 structures dont 90 sont du public et 78 du privé, on compte 102 structures publiques et privées à Ouagadougou et Bobo contre seulement 10 pour le milieu rural ;

- Arrêt des allocations budgétaires de l'Etat ;
- Insuffisance des dotations budgétaires de l'Etat au profit de l'éducation préscolaire

particulièrement depuis la mise en œuvre du Programme d'Ajustement Structurel (**PAS**) en 1991, et son arrêt en 1997 n'ont pas permis son développement sur le plan quantitatif ;

- Insuffisance du personnel de conception et de suivi évaluation ;

Le Burkina Faso ne dispose que de 11 Educateurs Préscolaires de niveau supérieur dont deux (02) seulement sont affectés aux tâches de suivi évaluation.

- Inexistence de personnel d'encadrement pédagogique qualifié ;

Le MASSN ne dispose ni de conseillers pédagogiques, ni d'inspecteurs du préscolaire

- Non-utilisation injustifiée des éducateurs Préscolaires adjoints aux tâches d'encadrement des Garderies Populaires.

Insuffisance de suivi des structures préscolaires causée par le manque de moyens logistiques, matériels, et l'insuffisance du personnel justifient cette situation.

- Tendance de certaines structures privées à coupler l'éducation préscolaire et

l'enseignement primaire, sur des petites superficies (maisons d'habitation).

- Non-résolution du problème salarial des personnels des garderies Populaires

recrutés sur la base du bénévolat depuis 1985 sous le régime du Conseil National de la Révolution (CNR).

Le système non formel de garde d'enfants comprend les garderies saisonnières, les haltes-garderies et les Espaces d'Entraide Communautaire pour l'Enfance Bissongo (EECE/BISSONGO).

Si les garderies saisonnières sont très peu développées, les haltes-garderies, elles sont inexistantes, malgré le vœu répété des travailleurs de voir se réaliser ces structures.

Les EECE/BISSONGO qui devraient fonctionner avec l'implication directe des familles sont encore au stade de projet en recherche de financement. Leur implantation en phase expérimentale est prévue dans trois des 45 provinces que compte le pays.

1.1.2 Les jeunes.

Le groupe « jeune » selon l'OMS concerne la population de 10 à 24 ans, c'est-à-dire les adolescents de 10 à 19 ans et les jeunes adultes de 20 à 24 ans. Ils représentent 24,8% de la population totale.

Les difficultés qu'ils rencontrent sont dues à des causes essentiellement d'ordre **structurel** :

La pauvreté : la plus part des ménages ont un très bas niveau de vie et n'arrivent pas à satisfaire les besoins de base. En 1995, 30 à 40% de la population vivaient en dessous du seuil de la pauvreté et 27,8% dans l'extrême ;

- **L'explosion démographique** : le nombre élevé d'enfants dans les ménages notamment ruraux, et le coût élevé de la scolarisation obligent les parents à ne pas inscrire tous leurs enfants à l'école ; En ville la croissance démographique est beaucoup plus accélérée que le rythme du développement urbain ;

- **L'exode rural** : l'exode rural draine 27,1% de la jeunesse rurale vers les villes perçues comme lieu d'acquisition d'un mieux être social et économique.

Poussés généralement par le désir d'accès aux biens de consommation moderne (vélo, vêtements, radio, etc.), les jeunes une fois en ville se retrouvent confrontés à des difficultés inattendues (logement, nourriture, travail). Passant la majeure partie de leur temps dans la rue, où ils acquièrent de nouveaux comportements ;

- **La situation matérielle et psychologique des familles urbaines** : On assiste à une nucléarisation de la famille, surtout en milieu urbain qui a pour conséquences la fragilisation de l'autorité des parents, la précarisation de la situation matérielle et psychologique de certains ménages urbains. Certains parents ne pouvant compter que sur eux-mêmes finissent par perdre le contrôle des enfants qui vont progressivement s'installer dans la rue.

Et de causes secondaires telles que :

- **Les enfants confiés** : ils doivent souvent travailler durement dans la famille d'accueil afin de justifier leur entretien ;

En cas d'échec scolaire, il arrive que l'enfant refuse de repartir au village, et préfère tenter sa chance en ville.

- **L'école coranique** : l'école coranique apparaît comme une voie privilégiée des enfants vivant dans la rue puisque environ 40% des enfants en est issus ;

- **Les mauvais traitements** : certains enfants, notamment les orphelins, sont victimes de mauvais traitements de la part de leurs parents. Pour y échapper, certains enfants préfèrent se soustraire à l'autorité parentale en se réfugiant dans la rue ;

- **Les mésententes au sein du couple** : les conflits familiaux amènent progressivement les enfants à rompre avec le milieu familial.

- **les conséquences directes liées aux IST/VIH-SIDA** : en 1999, l'ONU/SIDA estimait à 320.000 le nombre d'orphelins dû aux IST/VIH-SIDA en vie et ayant moins de 15 ans.

Une étude réalisée par la Banque Mondiale et portant sur 10 provinces, laisse apparaître que près de 4% des ménages prennent en charge des orphelins qui sont confrontés à de nombreux problèmes.

Cette pression exercée sur la famille, cumulée avec leur situation de pauvreté provoque une rupture du système traditionnel de solidarité, l'abandon et le manque de soutien des orphelins. Sur l'échantillon de 2090 enfants touchés par l'enquête, 63% sont âgés de 13 à 18ans et 24% de 7 à 12 ans. Les résultats de l'enquête montrent que près de la moitié des enfants et jeunes vivant dans la rue sont issus des écoles coraniques avec 44,04%. On constate également un fort taux d'enfants déscolarisés 30,52% avec néanmoins un faible taux d'enfants alphabétisés (1,39%) et ceux en cours de scolarisation (3,08%).

- **Leur situation professionnelle** : les enfants et jeunes de la rue de Ouagadougou exercent une gamme variée d'activités dites de la rue (vendeurs ambulants, cireurs, charretiers, mendiants) qui relèvent du secteur informel. L'exercice de ces activités n'exige aucune qualification particulière, ni un investissement de grande importance. Il s'agit d'activités simples qui peuvent s'exercer seul ou presque, sans une répartition des tâches.

D'une manière générale, les enfants vivant dans la rue de Ouagadougou sont dans une proportion large des mendiants (58,06%). En effet, sur les 2146 enfants enquêtés, 934 sont des mendiants soit 43,52%. En outre 14,45% sont sans activités et plus d'un quart de ces enfants sont soit des charretiers (8,15%), soit pratiquant le petit commerce (7,97%) ou d'autres petits métiers (7,13%). Notons également que sur les 56 filles qui représentent 2,61% d'enfants de la rue, le quart soit 12 filles pratiquent la prostitution. La majorité des enfants de la rue (83,5%), n'ont pas appris de métiers. Ceux qui en ont eu n'ont reçu aucune formation leur garantissant un avenir.

1.1.3 Les femmes

Elles constituent plus de la moitié de la population (51,1%). En dépit de leur grand nombre et de leur position stratégique dans le processus de production, elles sont victimes de plusieurs injustices dont :

- le faible accès aux services sociaux de base (éducation, santé) ;
- les plus touchées par le chômage et la pauvreté ;
- la soumission à certaines pratiques socioculturelles qui les placent au rang des victimes impuissantes face à la pandémie du SIDA, de l'excision, du mariage forcé ou précoce etc.

La question de la femme est un problème transversal traité par plusieurs départements ministériels pour les aspects relevant de leurs compétences.

1.1.4 Les personnes handicapées

Le nombre des handicaps et des handicapés croît constamment et ils représentent une part importante des états morbides du pays. Ils sont de plusieurs types : les handicaps moteurs, les handicaps sensoriels et les handicaps mentaux.

Selon le recensement général de la population et de l'habitat de 1996, on comptait 168698 personnes sont handicapées dont 52% sont de sexe masculin (paralytiques, amputés, muets, sourds et sourds-muets, aveugles et malvoyants, débiles et malades mentaux).

Ces handicaps sont d'origine accidentelle ou pathologique.

L'insuffisance d'infrastructures d'accueil, la non coordination des programmes de soutien aux handicapés et l'attitude négative de certaines familles envers les enfants handicapés limitent l'impact des actions en faveur des handicapés.

1.2 – L'ENSEIGNEMENT DE BASE ET L'ALPHABÉTISATION

1.2.1. Les différentes contraintes

- L'accès à l'école primaire est encore, en effet, trop réduit. En 1997, 151 043 enfants effectuaient leur première rentrée scolaire, c'est-à-dire moins 34 % des enfants de 7 ans du pays.

- Les inégalités sont significatives par genre, par région, par zones et par le statut socio-économique des ménages.

- Ces disparités demeurent, certes moins importantes entre filles et garçons, mais persistantes entre les différentes zones géographiques. A la rentrée 1997/98, les taux bruts de scolarisation des Hauts Bassins et du Centre atteignaient respectivement 59,2% et 76,1% alors que ceux de l'Est (18,6%) et du Sahel (15,1%) restaient toujours très en deçà de la moyenne nationale.

- En milieu urbain le taux de scolarisation des garçons est de 76 % et celui des filles de 66 % alors qu'en milieu rural, ces taux sont respectivement de 33 % et 21 %.

Entre les 45 Provinces, le taux varie de 11 % à 68 %.

- Les taux de redoublement et de déperditions, bien qu'en sensible régression, sont encore trop élevés. En 1995, on dénombrait 105 695 redoublants (16,3% des effectifs totaux) et, pour 1000 élèves entrés dans le système en première année, 383 seulement terminaient le cycle primaire.

- La qualité, et surtout la pertinence de l'enseignement dispensé à l'école, primaire, malgré quelques aménagements introduits au niveau des programmes, n'ont guère évolué.

- La majorité de la population adulte est également analphabète. En milieu rural, 90 % de la population adulte n'a jamais fréquenté l'école primaire ni un centre d'alphabétisation.

- Le taux d'alphabétisation national reste très faible (26 % environ) malgré un accroissement régulier du nombre d'inscrits dans les CPAF qui est passé de 47386 en 1990/91 à 131 520 en 1996/97. Ce fait pose le problème de la qualité de l'enseignement dispensé dans ces centres et celui de leur capacité à s'adapter aux besoins très diversifiés d'un public de plus en plus nombreux et hétérogène. Dans ce domaine de l'alphabétisation, les investissements apparaissent non productifs dans la mesure où les phases de formations complémentaires et de formations techniques spécifiques liées aux activités de développement ne sont pas toujours réalisées.

Enfin, des problèmes évidents continuent de se poser concernant la gestion du système, et plus particulièrement concernant la qualité de la gestion des ressources humaines dont il dispose. De plus, de graves lacunes persistent au niveau du suivi et de l'exploitation des expérimentations conduites ces dernières années ainsi que, plus généralement, au niveau du pilotage, du suivi et de l'évaluation des divers projets, programmes et activités mis en oeuvre.

Il devient donc urgent de trouver des réponses à ces questions, d'abord en analysant les causes de la persistance des contraintes, et en cernant les principales limites qui affectent l'ampleur et l'opérationnalité des actions entreprises.

1.2.2. Les limites financières.

La tranche d'âge intéressée par l'école primaire (les 7/12 ans) est estimée à plus de 2,12 millions d'enfants pour l'an 2001, soit 18 % de la population. Le taux d'accroissement de cette population scolarisable est particulièrement élevé (2,64 % par an) tandis que celui de la scolarisation primaire a augmenté en moyenne de 4,23 % par an depuis 1985 et de 4,8 % de 1996/1997 à 1997/1998. A ce rythme, même en maintenant à l'identique l'effort actuel en faveur de l'éducation de base, le taux recherché de 70 % de scolarisation ne pourra être atteint qu'en 2015, sans possibilité d'investissement supplémentaire dans la qualité de l'éducation.

Il est prévu, pour accélérer quelque peu le rythme actuel et arriver à un taux de 70 % en 2009/2010, la construction et l'équipement d'un peu plus de 20 130 salles de classe et le recrutement d'environ 20 670 nouveaux enseignants. Il est clair que l'évolution du budget du secteur ne permet en aucun cas la prise en charge par l'Etat seul de cette dépense de plus de 235 milliards de Francs CFA.

La forte accélération de l'effort en faveur de l'expansion amène à examiner les questions concernant le renforcement des ressources publiques allouées à l'éducation de base, la baisse des coûts des différentes prestations (constructions, équipements, manuels, formation et salaires des maîtres), la recherche d'une bonne formule de participation plus efficace des populations, sachant cependant que les limites objectives de contribution des populations locales, dont 44,5 % vivent en dessous du seuil de pauvreté, sont déjà atteintes. On insiste particulièrement sur la question de la maîtrise de la masse salariale en tenant compte du type de maîtres en cours d'expérimentation dans les écoles satellites et sur une mobilisation accrue des appuis extérieurs.

1.2.3 Les acquis du système

Le Burkina Faso a, au cours des dix dernières années consenti de très importants efforts en faveur de son éducation de base.

Ainsi par exemple, entre 1987 et 1997, les dotations budgétaires ont été multipliées par 2,9. Sur la même période, le budget de l'Education de Base a représenté en moyenne 9,70% du budget de l'Etat. Cette part a évolué de 4,89% en 1989 à 12,38% en 1997.

Les différents projets et actions mis en oeuvre, notamment avec l'appui des divers partenaires dans le cadre du second Plan Quinquennal, ont également permis d'améliorer sensiblement la situation du secteur sous de multiples aspects.

La couverture scolaire s'est considérablement accrue. La réalisation des programmes de construction de salles de classe, de recrutement et de formation des maîtres, associée à la mise en place de « mesures d'efficacité », telles que les Classes Multigrades et les Classes à Double Flux, a permis d'atteindre un taux de scolarisation de 40,90 % pour l'année 1997/1998, alors que ce taux n'était encore que de 16% en 1983.

Les mesures mises en place en faveur de la promotion de l'enseignement privé ont eu pour résultat une augmentation nette de ses effectifs, qui sont passés de 42 192 élèves en 1991/1992 à 85 238 pour 1997/1998.

Une progression annuelle de 9 % a été enregistrée de 1990 à 1997, au niveau de la scolarisation des filles, se traduisant par un taux brut de scolarisation de 33,40 % en 1997/1998. De 1994 à 1997, le taux d'accroissement annuel moyen des effectifs d'élèves a été plus important pour les filles (7 %) que pour les garçons (5,6 %). Durant cette même période, la représentation des filles dans l'enseignement de base est passée de 31 % à 38 % dans le secteur public et elle est aujourd'hui (1997/1998) de 40,21 %, secteurs public et privé confondus.

Une moyenne de plus de 1300 maîtres a été recrutée chaque année. La plupart (80%) des enseignants en fonction ont bénéficié de formations initiales et/ou continues. Le pourcentage d'enseignants qualifiés est passé de 18,57 % en 1990/1991 à 65,68 % en 1997/1998. La gestion des écoles s'est vue améliorée par la formation des directeurs d'écoles, des Conseillers Pédagogiques Itinérants (CPI) et des Inspecteurs de l'Enseignement Primaires (IEP), ainsi que par la réorganisation du système d'encadrement et par la dotation en moyens logistiques des inspections, des directions provinciales et régionales. Le ratio élèves/maître est passé de 57 à 47 et le ratio élèves/classe de 89 à 52 entre les années 1990/1991 et 1997/1998.

Les procédures et modalités d'acquisition, de production et de mise à disposition des manuels ont été sensiblement améliorées et ont permis de doter tous les écoliers d'au moins un livre pour deux (02) dans les disciplines principales.

Au total, de 1994 à 1998, environ 4,5 millions de manuels d'élèves et 114 000 guides de maîtres ont été mis à la disposition des élèves et des enseignants.

La dimension sanitaire et nutritionnelle a été intégrée au sein des programmes d'enseignement. Des micro-nutriments destinés à lutter contre les carences en vitamines, très répandues dans certaines régions, ont été distribués dans les écoles concernées. La sensibilisation des enseignants et encadreurs des provinces retenues a été réalisée.

Les taux de redoublement et des abandons en cours de cycle ont diminué. La proportion d'élèves redoublants est passée de 17,7 % en 1990/1991 à 16,3 % en 1995/1996 pour l'ensemble du cycle primaire. Le taux de réussite au CEP a nettement augmenté de 24% à 57% pendant cette même période et le nombre d'années/élèves consommées pour parcourir le cycle complet est passé de 26 à 12,3. Le coût de production d'un diplômé du primaire reste cependant de deux fois plus élevé qu'il aurait dû l'être en l'absence de redoublements et d'abandons : 17 % seulement des élèves d'une cohorte deviennent diplômés dans les délais normaux (6 ans).

De nouvelles formules en matière d'organisation de la classe, de contenus et méthodes d'enseignement ont vu le jour avec les Classes Multigrades, les Classes à Double Flux, les Ecoles Satellites, les Centres d'Education de Base Non Formelle, les écoles Franco-arabes modernisées et les centres d'alphabétisation des petits. Elles ont pour objectif d'améliorer la couverture scolaire et de permettre une meilleure prise en charge de l'école par les communautés de base, qu'il faut alphabétiser pour donner les informations et les compétences nécessaires pour jouer ce rôle.

Les actions d'alphabétisation et de post-alphabétisation se sont multipliées.

Les programmes ont couvert en 1997 plus de 270 départements correspondant à environ 4 500 villages contre 90 Départements en 1990-1991.

Le nombre des Centres d'Alphabétisation et de Formation est ainsi passé de 1868 en 1990-1991 à 4 669 en 1997.

Dans l'ensemble, on note qu'un environnement institutionnel plus dynamisant est en train de se mettre en place, avec des actions réalisées pour améliorer l'efficacité des services clés du MEBA : formation des responsables de ces services, y compris les Directions Provinciales et Régionales, appui à l'élaboration et au suivi des statistiques et de la carte scolaire, réalisation d'études permettant une meilleure connaissance du secteur. Par ailleurs, les réformes en cours au niveau national (réforme globale de l'administration publique, décentralisation de certaines fonctions et responsabilités) sont exploitées et intégrées dans la démarche pour une gestion plus opérationnelle de l'éducation de base.

1.3 L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE :LE PREMIER CYCLE

Le premier cycle de l'enseignement secondaire comprend le premier cycle de l'enseignement secondaire général et le premier cycle de l'enseignement technique et professionnel.

1.3.1 Le premier cycle de l'enseignement secondaire général

Le premier cycle de l'enseignement secondaire général concerne les élèves âgés de 13 à 16 ans. Sa durée est de quatre (04) ans et l'accès est conditionné en principe à l'obtention du Certificat d'Etude Primaire (CEP) d'une manière générale et éventuellement au concours d'entrée en classe de 6^e des établissements publics et privés conventionnés.

Le premier cycle de l'enseignement secondaire général se caractérise par son faible développement aussi bien sur le plan quantitatif que sur le plan social. Seulement 145 345 enfants âgés de 13 à 16 fréquentent le premier cycle de l'enseignement secondaire général. Et sur cet effectif de 145 345 élèves, les garçons représentent 60 % et les filles 40 %.

Sur le plan géographique, dix (10) provinces sur les quarante cinq (45) que compte le pays concentrent à elles seules, 72 % des effectifs de l'enseignement secondaire général et 77 % des classes (source DEP-MESSRS – annuaire statistique). Le déséquilibre est encore plus grand lorsqu'il s'agit de l'enseignement secondaire général privé.

- *De grandes inégalités sociales*

Des inégalités sociales en défaveur des filles apparaissent. Ces dernières représentent environ 40 % des effectifs des élèves du premier cycle contre 60 % des garçons. Outre les raisons socioculturelles, l'éloignement des écoles n'incite pas les parents à scolariser leurs filles.

Une autre inégalité sociale notable liée aux origines socioprofessionnelles des élèves. Les enfants issus des familles de cultivateurs et d'éleveurs représentent moins de 48 % des effectifs totaux alors que ces catégories des milieux ruraux constituent près de 90 % de la population totale du pays.

Cette dernière inégalité s'explique en partie par le fait qu'avec la suppression du système d'internat dans les établissements secondaires, les enfants issus de ces milieux rencontrent des difficultés pour poursuivre des études secondaires ; les écoles étant essentiellement concentrées dans les centres urbains et semi-urbains.

- *Un rendement interne faible*

Le rendement interne de l'enseignement secondaire général, au niveau du premier cycle est faible : sur 1000 élèves entrant en 6^e, 580 élèves parviennent en 3^e dont 373 seulement sans redoublement et 232 obtiennent leur Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC).

Dont 123 seulement sans redoublement. 95 obtiennent l'entrée en seconde dont 47 sans redoublement.

- *Un très faible taux d'encadrement pédagogique*

Les difficultés liées aux aspects pédagogiques tels que le manque d'infrastructures pédagogiques et de manuels scolaires, la pléthore des effectifs (90 à 100 élèves par classe, surtout dans les villes), l'insuffisance des enseignants et du personnel d'encadrement (conseillers pédagogiques et inspecteurs) contribuent à la baisse de la qualité de l'enseignement et influent négativement sur les rendements interne et externe du système.

1.3.2 l'enseignement secondaire technique et professionnel

L'enseignement secondaire technique et professionnel comporte trois (03) cycles : le cycle court, le cycle moyen et le cycle long.

Le cycle court de l'enseignement secondaire technique et professionnel dure quatre (04) ans après le Certificat d'Etudes Primaires (CEP) et conduit au Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP).

L'enseignement technique et professionnel fait parti du système formel scolaire dont il est une composante. Il est organisé dans le même type d'établissement et fonctionne de manière similaire.

Très peu développé par rapport à l'enseignement secondaire général, le cycle court de l'enseignement technique et professionnel prépare les élèves aux diplômes du CAP dans plusieurs spécialités.

Les forces

- ❖ L'existence d'un plan stratégique

Après avoir identifié les principaux problèmes de l'enseignement technique et professionnel, le plan stratégique définit des objectifs et propose des actions pour les atteindre. Il est bâti autour de quatre grands programmes définis dans les principaux champs de l'enseignement technique professionnel. Ainsi chaque programme couvre un champ avec des activités spécifiques à réaliser.

Le plan stratégique de développement de l'enseignement technique et professionnel, ainsi défini, constitue un précieux outil pour le pilotage de l'E.T.P.

- ❖ Une offre de formation en progression

De plus en plus d'opérateurs privés s'investissent dans la construction de centre d'enseignement technique et de formation professionnelle. Cette tendance a pour conséquence la progression de l'offre de formation et partant l'augmentation des effectifs des élèves dans le sous-secteur.

Cette situation est indicatrice d'une forte demande pour l'enseignement technique et la formation professionnelle. Elle dénote l'intérêt particulier que les populations du Burkina Faso portent à la formation professionnelle, ce qui est un signe d'encouragement pour les intervenants dans le domaine.

- ❖ Une offre de formation diversifiée

Le système d'enseignement technique et de formation professionnelle est très diversifié. En effet, on y compte de nombreux intervenants aussi bien dans la formation professionnelle conventionnelle que dans celle non conventionnelle ou « informelle ». Cette diversité des intervenants permet de prendre en compte les besoins de formation de nombreux groupes aussi bien les jeunes scolarisés que ceux qui ne sont pas.

Les faiblesses

- ❖ Absences d'un cadre organisationnel efficient de la formation professionnelle

La multiplicité et la diversité des intervenants dans le système d'enseignement technique et de formation professionnelle qui auraient dû être un atout pour le sous-secteur se révèle être plutôt son talon d'achille. En effet, l'absence de concertation entre les acteurs et l'inexistence d'une réglementation du sous-secteur fait que chaque intervenant définit son approche pédagogique, élabore et applique son propre programme sans grand souci pour l'harmonisation des différentes actions. L'absence de concertation

empêche les intervenants de bénéficier des expériences des uns et des autres et ainsi éviter une déperdition d'énergie et de moyen dans la réalisation des activités.

❖ Des disparités dans l'accès à la formation

L'accès à l'enseignement technique et à la formation professionnelle est marqué par d'importantes disparités liées à la situation géographique et au genre.

Les disparités régionales : près des deux tiers des établissements d'enseignement technique et professionnel sont concentrés dans les deux centres urbains les plus importants du pays : Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. De plus, cette première disparité se double d'une inégalité dans la répartition des filières de formation. En effet, la plupart des filières de formation se retrouvent dans les principales villes du pays.

Les disparités liées au genre : si plus de 50 % des effectifs de l'enseignement technique et professionnel sont des filles, on relève qu'elles sont surtout inscrites dans les filières du secteur tertiaire, notamment le secrétariat/bureautique et la comptabilité. Une moyenne qui cache donc une grande disparité entre les filières.

❖ Faiblesse de la capacité de l'offre de formation

L'une des faiblesses qui caractérisent la formation technique et professionnelle au Burkina Faso c'est l'insuffisance de l'offre. Peu nombreux sont les jeunes qui bénéficient d'une formation professionnelle. Ainsi, malgré une augmentation spectaculaire des effectifs des élèves pendant ces dernières années, le nombre d'élèves pris par l'ETP reste relativement faible : à peine 8 % de l'effectif total des élèves de l'enseignement secondaire.

Par ailleurs, l'offre de formation est caractérisée par une forte représentation des filières tertiaires : secrétariat/bureautique et comptabilité.

❖ Une formation des formateurs non maîtrisée

Malgré un réel effort dans le domaine, notamment avec la création d'une école de formation, le Burkina Faso n'assure pas de façon autonome la formation de ses personnels enseignants et d'encadrement de l'enseignement technique et professionnel. Cette formation se fait en partenariat avec des structures étrangères.

Par ailleurs, la formation continue des formateurs est quasi inexistante. Cette situation constitue, à notre sens, la plus grande lacune du système d'enseignement technique et professionnel étant donné l'importance des ressources humaines dans la qualité de la formation.

❖ Faiblesse du taux de placement

La pré-enquête réalisée par la DGESTP sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'ETP révèle que l'efficacité externe du système d'enseignement secondaire technique et professionnelle est faible. Une proportion importante (26,4 %) de diplômés ne trouve pas un emploi et 56 % sont en situation de stage degré-emploi. Cette faiblesse de l'efficacité externe du système serait en partie due au fait que les jeunes, pendant la formation, ne sont pas préparés à la recherche de l'emploi et à l'inadéquation des qualifications aux besoins du marché du travail.

❖ Une approche pédagogique inadaptée

L'approche pédagogique dans les établissements d'enseignement technique et professionnel est plus théorique que pratique ; la formation se déroule sans véritable lien avec le monde du travail, ce qui est

paradoxal pour des formations professionnelles. En effet, l'insuffisance et la vétusté de l'équipement ne permettent pas une bonne formation pratique dans les ateliers prévus à cet effet. Par ailleurs, les stages qui devraient préparer les jeunes à intégrer le monde du travail sont inexistantes ou réalisés sans objectifs précis de formation.

Le système dual qui met directement le formé avec le monde de l'entreprise est encore en expérimentation par quelques projets. De même l'approche modulaire est encore très peu développée.

❖ Des moyens financiers insuffisants

L'ETP, du fait de l'importance des équipements requis pour la formation pratique, nécessite beaucoup plus de moyens financiers que l'enseignement général. L'Etat, même avec l'appui des partenaires techniques et financiers, ne parvient pas à faire face aux énormes besoins. C'est d'ailleurs l'une des principales raisons de la faiblesse de l'offre publique de formation. L'intervention du secteur privé dans la formation professionnelle ne résout que partiellement le problème de l'accès à cause de l'importance des frais de scolarité eu égard à l'insuffisance des moyens financiers des parents d'élèves.

1.4 L'EMPLOI ET LA FORMATION A L'ACQUISITION DE COMPETENCES NECESSAIRES A LA VIE COURANTE.

La population active totale au Burkina est estimée à 4,6 millions de personnes, soit un taux brut d'activité de 51, 2 %.

Le niveau encore élevé de la croissance démographique au Burkina Faso, soit 2,4 % en moyenne ne permet pas le ralentissement de la croissance de la population active (PNUD, 1998). Le taux d'offre de travail (rapport de l'offre de travail à la population totale) dans le pays est estimé à 78,7 % (population active de 10 ans et plus). Ce taux est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. En milieu rural, il est de 88,2 % pour les hommes contre 80, 2 % pour les femmes, tandis qu'en milieu urbain, il tombe à 67 % pour les hommes et 39,9 % pour les femmes (INSD, 1997). Par ailleurs, la participation des enfants âgés de 10 à 14 ans au travail atteint 60,7 % bien que l'âge minimum autorisé par l'OIT soit de 14 ans pour le pays.

Au Burkina Faso, le taux de chômage est relativement faible. Pour l'ensemble du pays, il est de l'ordre de 2,5 %. Cependant, son ampleur varie considérablement de la ville à la campagne. Dans les deux principales villes que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, le taux de chômage est de l'ordre de 18,32 % en moyenne tandis qu'au niveau des zones rurales, il varie de 0,24 à 0,9 % avec une moyenne de 0, 8 % (INSD, 1997). Le chômage se révèle donc comme un phénomène essentiellement urbain.

Le chômage urbain affecte surtout les jeunes. 65,3 % des chômeurs ont moins de 24 ans et la plupart d'entre eux sont à la recherche d'un premier emploi.

En milieu rural par contre, si le chômage paraît réduit, c'est le sous emploi qui affecte une grande partie de la population active. En effet, le secteur agricole occupe près de 86,6 % de la population active, mais cette population se trouve affectée par 40 % de sous emploi (PNUD, 1998).

Les facteurs déterminant le niveau de l'emploi et du chômage au plan national ont été identifiés :

- d'une part, il s'agit des distorsions existant dans le cadre institutionnel, légal et réglementaire de promotion de l'emploi ;
- d'autre part, les contraintes sociodémographiques persistantes.

La conjonction de ces facteurs a donné à l'emploi au Burkina Faso les traits fondamentaux ci-après:

- Dans les secteurs public et privé modernes où la productivité du travail est la plus élevée, la capacité de création d'emploi connaît une très nette régression. On estime à environ 3,5 % le taux moyen de création d'emploi entre 1990 et 1993 alors qu'entre 1980 et 1990 il a été de 7 %.
- Le secteur informel urbain quant à lui connaît une forte expansion. On estime que dans nos villes, environ 70 à 80 % de la population active s'y retrouve.

- Les revenus tirés de l'activité sont faibles et la productivité du travail se situe généralement à un faible niveau.
- Dans le secteur rural qui occupe la majorité des actifs burkinabé, persiste un sous emploi assez important.
- En général, le chômeur burkinabé ne possède aucune expérience professionnelle alors que les offres d'emploi émanant des entreprises requièrent une expérience professionnelle.
- Les femmes et les jeunes sont les plus touchés par le phénomène du chômage.
- La principale cause de pauvreté au Burkina Faso est l'absence de participation au marché du travail.

Quant à la formation professionnelle, dans la période 1994-1995, l'enquête prioritaire menée par l'INSD sur les conditions de vie des ménages a révélé que seulement quatre (4) Burkinabé sur mille (1000) sont formés sur le plan professionnel.

Le faible niveau de qualification professionnelle s'exprime aussi dans l'inadéquation qualitative entre les profils disponibles sur le marché et les besoins en compétences nécessaires au développement des activités économiques dominantes (agriculture, élevage, eau...), émergentes (mines), ou en croissance rapide dans les villes (BTP, tourisme, hôtellerie etc.).

Cette situation résulte en réalité des insuffisances de la structure même du système national de formation professionnelle qui se caractérise par :

- L'inexistence de liens entre les stratégies de politique macroéconomiques et les politiques de formation à long terme ;
- Les choix inadéquates des politiques éducatives qui ont favorisé les formations générales au détriment d'une réelle qualification de la main d'œuvre.

En effet, l'enseignement technique et professionnel représente 8 % du total des effectifs scolaires de l'enseignement secondaire.

- L'absence d'un cadre organisationnel efficace de la formation professionnelle : l'apprentissage qui est le mode le plus répandu d'acquisition de qualification professionnelle reste encore embryonnaire et rudimentaire ;
- Une faible articulation avec le système productif, entretenant une distorsion croissante entre les possibilités de qualifications existantes et les opportunités offertes par le marché de l'emploi.

Par ailleurs, au niveau des entreprises, les besoins en personnel d'exécution (ouvriers spécialisés) et d'encadrement moyen (techniciens, techniciens supérieurs) sont difficiles à satisfaire, et cela, quelle que soit la branche d'activité considérée. Le déficit de qualification dans ces secteurs d'activité est si important que les entreprises nationales, principalement celles du secteur bâtiments et travaux publics, ont souvent paradoxalement recours à une main d'œuvre étrangère.

a) Les différents types de formations professionnelles

Bien que certaines actions de formation professionnelle soient fortement immergées dans l'environnement social, se rapprochant ainsi de l'apprentissage traditionnel, nous regroupons ici de nombreuses formules qui ont souvent en commun de vouloir apporter de nouvelles techniques, vulgariser de nouveaux modes de production ou de nouvelles productions. Bref, elles ont pour but d'accélérer les processus d'innovation. A la différence de l'apprentissage traditionnel, elles ont généralement une origine exogène. Nous distinguerons plusieurs types de formation par ordre croissant d'insertion dans la production.

b) Les centres de formation liés au système scolaire

Rappelons pour commencer l'existence des cycles post-primaires que le Burkina Faso a tenté de promouvoir au sein de l'éducation nationale dans le but de donner une qualification professionnelle aux jeunes exclus du secondaire. Une dizaine de « centres d'apprentissage artisanal et rural », de centres de formation d'apprentis et de jeunes agriculteurs ou encore de sections ménagères ont pu être créés dans ce pays. Il faut

bien reconnaître qu'ils fonctionnent très mal quand ils ne sont pas totalement paralysés. Il recueille des jeunes peu motivés, sans illusion sur les débouchés qu'ils pourront trouver à leur sortie, fût-ce avec un certificat d'aptitude. Ces centres, trop marqués par les souvenirs scolaires ne disposent généralement pas d'encadrement qualifié, ni des moyens de formation appropriés.

Il convient de réfléchir à ces échecs alors qu'on recherche toujours un système de formation professionnelle facilitant l'insertion de 80% des jeunes scolarisés.

c) Les centres de formation indépendants du système scolaire

Ces centres sont caractérisés par une grande hétérogénéité. Ils émanent de nombreuses ONG de branches professionnelles, de projets de développement, de sociétés para-étatiques sans oublier les organismes privés, lorsqu'un marché de la formation a vu le jour. A la différence des premiers, ils s'adressent à une population plus diversifiée en âge et en niveau scolaire, on y trouve souvent une majorité d'analphabètes.

Ils sont très différents dans leur taille, les uns accueillent seulement quelques stagiaires par an, d'autres centaines. Leurs objectifs sont variés.

En zones urbaines, on rappellera l'existence de formation d'apprentis pour de nombreux corps de métier, les actions entreprises avec les chambres de métier pour l'artisanat, le commerce. En milieu rural, on trouvera essentiellement des formations d'agriculteurs et d'artisans ruraux.

Cet ensemble de centres aux facettes multiples est assez mal connu ; et si des collectifs d'ONG s'organisent au niveau national, il reste bien difficile d'avoir une vision globale de ces activités : à première vue on retiendra cependant qu'il existe dans ce vivier d'expérience des formules intéressantes, bien reliées aux contextes locaux, rendant probablement un réel service, bien que celui-ci soit très difficile à évaluer. A partir d'estimations succinctes on peut considérer qu'une minorité de jeunes est directement touchée par ces différents types de centres.

1.5 LA LUTTE CONTRE LE VIH-SIDA

Concernant le VIH-SIDA, des données spécifiques ne sont pas disponibles dans les sous-secteurs de l'enseignement de base et de l'enseignement secondaire, aucune étude de séroprévalence n'ayant encore été réalisée. Néanmoins, une analyse de la situation, de la réponse au VIH/SIDA et aux IST réalisée en septembre 2000, permet d'avoir une idée sur l'ampleur de la pandémie dans les sous-secteurs en question.

De ces études, il ressort que les acteurs des différents secteurs sont durement touchés par le VIH/SIDA (enseignants, personnel administratif et élèves).

1.5.1 Identification des principaux problèmes liés au Sida.

La propagation du VIH/SIDA dans le pays et en particulier dans les systèmes d'éducation et de formation engendre plusieurs problèmes parmi lesquels on peut citer :

- l'augmentation du nombre de cas de SIDA ;
- l'augmentation du nombre de décès liés au SIDA ;
- la faible prise en compte de la situation des orphelins et des veuves du SIDA ;
- la faible visibilité de l'ampleur et de la situation du VIH/SIDA et des activités de lutte contre le VIH/SIDA.

Pour faire face à ces problèmes, les différents secteurs se sont engagés activement dans la lutte contre ce fléau en créant des structures de coordination et d'exécution et en élaborant des plans d'action annuels.

1.5.2 Identification des potentialités des secteurs de l'EPT pour faire face aux IST/VIH/SIDA

Malgré la situation inquiétante et la réponse insuffisante, il existe des opportunités dans les sous-secteurs qui, si elles sont bien exploitées, peuvent aider à lutter contre le VIH/SIDA.

Dans le sous-secteur de l'éducation on peut citer :

- L'existence de plans d'action sectoriels de lutte contre le VIH/SIDA et les IST.
- La réceptivité en général des jeunes et leur prédisposition au changement de comportement;
- Les consultations médicales dans les infirmeries pourraient convenir pour la prévention et la prise en charge.
- La généralisation effective de la lutte contre le VIH/SIDA et les IST dans tous les secteurs de l'EPT

1.5.3 Les autres opportunités sont:

- L'existence d'un plan Décennal de Développement de l'Education de Base qui a pris en compte la lutte contre le VIH/SIDA et les IST.
- L'intérêt des élèves pour les informations relatives au VIH/SIDA.
- Les enseignants, les chefs d'établissement, les encadreurs pédagogiques se sentent concernés par le problème du SIDA et sont prêts à s'engager dans les activités de lutte contre la pandémie ;
- Ces mêmes personnes à 80% seraient prêtes à se soumettre au test de dépistage à condition que la confidentialité soit respectée et qu'il existe plus d'informations sur les prises en charge ;
- Les associations des parents d'élèves du primaire et du secondaire, les associations des mères éducatrices sont des instances qui peuvent jouer un rôle très important dans la lutte contre le SIDA dans le secteur à condition qu'elles soient dynamisées et formées ;
- Les enseignants déjà formés particulièrement ceux de sciences naturelles constituent un plus pour l'éducation ;
- Les bibliothèques et les centres de documentation peuvent être des lieux de diffusion de l'information,
- de même que l'existence des Groupes d'Animation Pédagogiques (GAP) et les conférences pédagogiques ;
- La réintroduction par l'arrêté 2000/MESSRS/SG/DIFPE de l'instruction civique comme le réclament les associations de parents d'élèves ;
- Certains partenaires sont disposés à inclure et consacrer un volet VIH/SIDA à la formation des chefs d'établissements (PASEF, Coopération française) ou la construction de Centres de Promotion Féminine avec un volet formation (Projet BAD) ;
- Le capital d'expérience dans la lutte contre le SIDA et les IST des associations et responsables d'établissement pourra être utilisé pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action.

II - LES ORIENTATIONS DE DEVELOPPEMENT ET LES CHOIX STRATEGIQUES

2.1. LES GROUPES SPECIFIQUES

Les choix stratégiques opérés :

Ils portent sur :

- La protection et la promotion des droits de l'enfant,
- La promotion socio-économique et la protection juridique de la famille et de la femme ;
- La protection et la promotion sociales des groupes défavorisés ;
- La prévention des jeunes ;
- Le traitement de ceux en situation difficile ;
- La sauvegarde de l'enfance en danger ;
- Le développement d'un service social scolaire ;
- L'éducation préscolaire ;

2.2 L'ENSEIGNEMENT DE BASE ET L'ALPHABETISATION

Les choix stratégiques

- Le renforcement des ressources publiques allouées à l'éducation de base
- La recherche d'une meilleure pertinence dans les orientations et les modalités d'intervention de l'aide extérieure
- L'amélioration de la prise de décision au niveau du secteur
- La poursuite de l'effort d'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système éducatif de base
- La rentabilisation des infrastructures existantes
- La recherche d'une plus grande efficacité au niveau de gestion des personnels enseignants
- L'effort de réduction des coûts des constructions et équipements scolaires.
- Introduction de changements significatifs au niveau de l'école afin de mettre en place de vraies possibilités d'auto éducation.
- La maîtrise des opportunités de prise en charge de l'éducation de base par les collectivités locales créées par le développement de la société civile et les actions de décentralisation en cours.

3.3 L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

L'objectif stratégique du système éducatif burkinabé est de scolariser à terme tous les enfants du pays et d'alphabétiser tous les d'adultes. Dans cette perspective, les choix stratégiques du sous-secteur portent sur :

- Le développement de l'enseignement secondaire pour faire face aux flux d'effectifs constitués par les élèves admis au Certificat d'Etudes Primaires (CEP) ;
- L'amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé
- Rendre les cycles terminaux : Il s'agit de concevoir les cycles d'enseignement de telle manière que tout élève à l'issue d'un cycle quelconque puisse ou poursuivre ses études ou s'insérer dans la vie active.
 - La réduction des déséquilibres entre les niveaux d'enseignement et la réduction des diverses disparités: Le développement de l'éducation de base doit s'accompagner nécessairement d'un développement conséquent de l'enseignement secondaire qui nécessitera un grand effort de création de nouveaux établissements secondaires.
 - La promotion de l'éducation des filles : Le Burkina Faso a accentué ses efforts dans ce domaine en créant en 1989 au niveau des ministères en charge de l'éducation, des services spécifiques chargés de la promotion de la scolarisation des filles. Ils disposent depuis mai 1994, de plans d'action de développement de l'éducation des filles
 - La promotion du secteur privé de l'éducation ;
 - Le renforcement institutionnel du sous-secteur ;

3.4 L'EMPLOI ET LA FORMATION A L'ACQUISITION DE COMPETENCES NECESSAIRES A LA VIE COURANTE.

Par rapport à la stratégie de promotion de l'emploi, des axes d'intervention susceptibles d'amplifier le potentiel de création d'emploi par le tissu économique ont été identifiés.

Les axes stratégiques

La stratégie de promotion de l'emploi et de la formation professionnelle est traduite en un plan d'action bâti autour de trois axes qui sont :

- Concevoir et exécuter des programmes de création directe d'emploi aptes à réduire la pauvreté
- Créer un environnement favorable à la promotion de l'emploi
- Développer la formation professionnelle et l'apprentissage

3.5 L'EDUCATION FORMELLE EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

Convaincus que la propagation du VIH a un impact négatif sur l'atteinte des objectifs éducatifs, les responsables du système ont intégré la lutte contre la pandémie dans les plans sectoriels conformément à la stratégie mult-isectorielle de la lutte. Ainsi, comme dans le cadre stratégique de lutte contre le VIH 2001- 2005 et dans le plan d'action national de lutte contre le VIH, trois axes stratégiques ont été définis pour les secteurs non-santé tel que l'éducation de base avec des objectifs et des domaines d'action.

Les axes stratégiques

- Renforcement des mesures de prévention de la transmission des IST et du VIH/SIDA
- Les soins réservés au ministère de la Santé
- Amélioration de la qualité de la prise en charge globale des personnes infectées et affectées par le VIH
- Elargissement de la réponse, promotion du partenariat national et international et de la coordination multisectorielle.

III - LES OBJECTIFS DU PLAN

3.1 RAPPEL DU CADRE D'ACTION DE DAKAR ET LES OBJECTIFS DE L'EPT

C'est en avril 2000, lors du forum mondial sur l'Education, auquel le Burkina Faso a participé que la communauté internationale, après avoir fait le point sur les réussites et les échecs et tiré les enseignements de la décennie écoulée, s'est engagée pour la deuxième fois à assurer pour tous les citoyens et toutes les sociétés, la réalisation des buts de l'Education Pour Tous d'ici 2015. Elle a affirmé qu'aucun pays qui prendrait un engagement sérieux en faveur de l'Education de Base, ne verra ses efforts contrariés par le manque de ressources. Le forum a adopté un cadre d'action appelé « Cadre d'Action de Dakar » qui contient les stratégies et les objectifs assignés à l'EPT ainsi que les recommandations issues du forum dont l'une des plus importantes est l'élaboration de plans d'action nationaux EPT par tous les pays d'ici septembre 2002 ; ces plans, s'insérant dans le cadre d'un effort plus large de développement et de lutte contre la pauvreté, devront être élaborés selon des processus plus transparents et plus démocratiques, associant les différents partenaires notamment les représentants du peuple, les responsables communautaires, les parents d'élèves, les apprenants, les ONGs et la Société Civile.

LES OBJECTIFS DE L'EPT

Les plans d'action qui seront élaborés soit par le réaménagement de plans de développement de plans de développement de l'éducation déjà existants soit par la création de nouveaux plans, devront nécessairement prendre en compte les six objectifs suivants :

1. Développer et améliorer sous toutes ses formes, la protection et l'éducation de la petite enfance et notamment les enfants les plus vulnérables et défavorisés ;
2. Faire en sorte que d'ici l'an 2015, tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficultés et ceux appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme ;
3. Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assumant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires à la vie courante ;

4. Améliorer de 50% les niveaux d'alphabétisation des adultes et notamment des femmes d'ici 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de Base et d'éducation permanente ;

5. Eliminer les inégalités entre sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite ;

6. Améliorer sous tous ces aspects, la qualité de l'éducation dans des soucis d'excellence de façon à obtenir pour tous des résultats reconnus et quantifiables, notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul ainsi que les compétences indispensables à la vie courante.

Les stratégies qui seront mises en œuvre pour atteindre les objectifs de l'EPT, dépendront d'une part, des plans d'action nationaux qui seront élaborés par chaque pays au plus tard pour septembre 2002, et d'autre part de l'augmentation des investissements dans l'éducation de base (aussi bien par les états eux-mêmes que par les partenaires).

Il revient donc à chaque pays, par un processus de consultation entre tous les partenaires de l'éducation et avec l'aide de l'ensemble de la communauté internationale, et appui des mécanismes de suivi de l'EPT qui seront mis en place, de définir ses propres objectifs et ses échéances à plus ou moins longs termes dans le cadre des plans nationaux existants ou à créer.

3.2 LES GROUPES SPECIFIQUES

3.2.1 LA PETITE ENFANCE/LE PRESCOLAIRE

OBJECTIFS GENERAUX

1. Augmenter l'offre d'éducation préscolaire en réduisant les disparités entre genre, entre régions géographiques et entre les situations socio-économiques des enfants.

2. Promouvoir l'éducation préscolaire non formelle du EECE/BISONGO, les garderies saisonnières, les habitants garder.

3- Accroître le développement intégral de l'enfant de 0 à 6 ans, à travers un processus qualitatif d'intervention intersectorielle Santé-Nutrition, Stimulation Psychomotrice.

4- Renforcer les capacités de planification et de gestion du système préscolaire permettant un meilleur suivi des structures.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- faire passer le nombre d'enfants pré-scolarisés de 12 749 en 2001 à 112 262 en 2015.
- Faire passer le nombre de structures de 168 en 2002 à 1 048 en 2015
- Faire passer le nombre du personnel d'encadrement des enfants d'âge préscolaire de 74 en 2002 à 4 386 en 2015
- Faire passer le nombre de structures non formelles de 25 en 2002 à 415 en 2015
- Assurer l'éducation parentale à 130 000 ménages
- Former 100 inspecteurs de préscolaires
- Former 1 570 éducateurs préscolaires adjoints.

3.2.2 LES JEUNES

Objectif général

Réduire le phénomène de la délinquance juvénile par une prise en charge effective des enfants et jeunes en difficulté

Objectifs spécifiques

En matière de prévention des jeunes :

- Amener 75% des familles à risque déjà identifiées par le programme à assumer leur responsabilité parentale ;
- Sensibiliser l'opinion publique et les communautés de base sur la situation des enfants et jeunes en difficulté et sur leur rôle dans la prévention du phénomène ;
- Promouvoir la participation des enfants à toutes les questions les concernant;
- Plaider pour l'adoption, la vulgarisation et l'application effective des textes législatifs et réglementaires en matière de protection de l'enfance;
- Renforcer les capacités d'intervention des structures d'appui aux groupes d'enfants particulièrement vulnérables ;
- Plaidoyer pour la mise en œuvre d'activités de promotion socio-économique dans les régions, auprès des communautés à risque.

En matière de traitement des jeunes en situation difficile :

- Renforcer les capacités du MASSN ;
- Créer les conditions pour une collaboration effective entre les différents acteurs ;
- Renforcer les compétences des intervenants sur les stratégies de prise en charge des bénéficiaires ;
- Impliquer les familles et des communautés dans le processus de réinsertion socio-économique des enfants et jeunes vivant dans la rue ;
- Eviter l'enracinement dans la rue des enfants et jeunes nouvellement arrivés;
- Assurer une prise en charge adéquate (médico-socio-psychologique) des enfants et jeunes toxico-dépendants.
- Assurer une prise en charge psychosociale des enfants et jeunes présentant des troubles graves du comportement ou des handicaps divers;
- Assurer un encadrement socio-éducatif et psychologique de 2146 enfants et jeunes identifiés vivant dans la rue ;
- Favoriser l'intégration socio-économique de 60% des enfants et jeunes identifiés vivant dans la rue;
- Assurer la réhabilitation, l'accompagnement et le suivi des enfants retirés de la rue.

3.3 L'ENSEIGNEMENT DE BASE ET DE L'ALPHABETISATION

OBJECTIFS GENERAUX

Les quatre (04) grands objectifs du plan décennal seront restructurés afin de les rendre plus solidaires les uns des autres, pour :

1/ Accroître l'offre d'éducation de base et réduire les disparités entre genre, entre régions géographiques et entre les situations socio-économiques des élèves ;

2/ Améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de l'éducation de base et développer la cohérence et l'intégration entre des différents niveaux et modalités d'éducation ;

3/ Promouvoir l'alphabétisation ainsi que de nouvelles formules d'éducation alternatives, à la fois comme facteur de promotion du développement et élément d'appui au développement de l'enseignement de base formel ;

4/ Développer les capacités de pilotage, de gestion et d'évaluation des structures, centrales et décentralisées, en charge du secteur ainsi que les capacités de coordination des interventions extérieures.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Porter le taux de scolarisation à **100%** en 2015 en admettant un taux de redoublement de 10%, avec un effort particulier en faveur des filles et des zones rurales les plus défavorisées;

- Diversifier les formules d'éducation de base telles que les Ecoles Satellites, les Centres d'Education de Base Non Formelle (CEBNF), les écoles franco-arabes modernisées, les centres « d'alphabétisation des petits » ;

- Amener le taux d'alphabétisation à **60%** en 2015 par le développement et la diversification des actions d'alphabétisation ;

- Améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de l'éducation de base par la formation des personnels d'enseignement et d'encadrement, l'amélioration des conditions d'enseignement/apprentissage, la mise en place de projets d'écoles et un contrôle permanent de la qualité;

- Diversifier les actions de post-alphabétisation en langues nationales et en français pour mieux assurer la formation – information des alphabétisés et créer un environnement libre, propice au développement de l'éducation de base,

- Renforcer les capacités de pilotage et de gestion du MEBA par la formation des personnels, le développement de l'information et de la recherche appliquée, la mise en place d'un dispositif opérationnel de suivi/évaluation des projets et programmes.

3.3. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL ET TECHNIQUE PROFESSIONNELLE

OBJECTIFS GENERAUX

- Accroître l'offre d'éducation du premier cycle de l'enseignement secondaire et réduire les disparités entre genre, entre régions géographiques et entre les situations socio-économiques des élèves ;

- Mettre en place au niveau de l'enseignement technique et professionnel des structures de formation apte à former une main-d'œuvre qualifiée, opérationnelle, capable de développer des initiatives privées ;

- Absorber 60% d'ici 2015 les diplômés de l'enseignement primaire (titulaires du Certificat d'Etude Primaire)

- Améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de l'enseignement secondaire et développer la cohérence ;

- Promouvoir l'enseignement privé ;

- Accompagner les communes urbaines dans la mise en place des structures de formation et d'éducation.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Au niveau de l'enseignement secondaire général :

- Rapprocher les infrastructures scolaires des élèves en réalisant dans chaque chef lieu de département non encore pourvu d'établissements publics, un CEG de manière à atteindre l'objectif un département, un CEG ;
- Agrandir en doublant les classes, les CEG communaux dans les communes urbaines et rurales ;
- Recruter et former les enseignants et les encadreurs pédagogiques de l'enseignement secondaire général.

Au niveau de l'enseignement secondaire technique et professionnel :

- Contribuer à faire passer les effectifs de l'enseignement secondaire technique de 8 % en 2000-2001 à 10 % en 2015 des effectifs globaux de l'enseignement secondaire en réalisant de nouveaux établissements d'enseignement technique ;
- Réhabiliter les bâtiments et rénover les équipements du CETO, CETF, le Centre de Formation Technique et Professionnel Bruno BUCHWEISER à Ouagadougou.

3.4 LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'EMPLOI

Les objectifs ci-après permettront de réaliser les choix stratégiques:

OBJECTIF GENERAUX

- Promouvoir l'emploi et réaliser le plein emploi des jeunes tant en milieu rural que dans les centres urbains ;
- Développer la formation professionnelle et l'apprentissage.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Au niveau de l'emploi

- Réaliser le plein emploi au moins de 60% des jeunes de 18 à 35 ans en milieu rural et urbain.
- Faire bénéficier à au moins 60% des jeunes de 18 à 35 ans des activités de sensibilisation, d'animation et de mobilisation favorables à leur intégration dans le circuit de développement du pays.
- Améliorer l'accès au financement des promoteurs des micros et petites entreprises.
- Promouvoir l'appui conseil aux promoteurs et demandeurs d'emploi.

Au niveau de la formation professionnelle

- Mettre en place un dispositif d'ingénierie de la formation professionnelle et de l'apprentissage.
- Accroître l'offre de formation professionnelle et d'apprentissage.
- Mettre en place un mécanisme stable de financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage.
- Instaurer une visibilité sur le marché du travail ;
- Renforcer la cohérence de l'environnement législatif, réglementaire et institutionnel avec l'option de promotion de l'emploi ;
- Améliorer l'accès au financement des promoteurs ;
- Promouvoir l'appui conseil aux promoteurs et demandeurs d'emploi ;
- Concevoir et exécuter des programmes de création directe d'emplois.

3.5 LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

OBJECTIFS GENERAUX

- Réduire la transmission du VIH/SIDA et des IST ;
- Réduire l'impact du VIH/SIDA et des IST sur les individus, les familles et les communautés ;
- Renforcer le partenariat national, régional, et international en faveur de la lutte contre le VIH et les IST ;
- Renforcer la capacité d'organisation et de coordination du secteur de l'éducation en matière de lutte contre le VIH/SIDA ;

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Réduire de 65% le taux des nouvelles infections IST/VIH ;
- Assurer un soutien socio-économique PVVIH, à leur famille, aux orphelins et aux veuves ;
- Amener tous les acteurs à prendre conscience de l'existence et de l'ampleur de l'infection du VIH dans le secteur ;
- Accroître les capacités organisationnelles du secteur dans la lutte contre le VIH/SIDA.

IV- ACTIONS ET STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Le plan va se développer sur la période 2003-2015. Il couvre les domaines de compétences habituelles des Ministères en charge de l'éducation et de la formation (MESSRS, MEBA, Action Sociale, Emploi et jeunesse) ainsi que celui de la Santé.

Les programmes et actions envisagés pour la période 2003-2015 confirment la volonté du Gouvernement de développer tous les niveaux et catégories d'Education au Burkina Faso et en priorité l'Education de Base.

4.1. Programme d'expansion :

Ce programme vise l'accroissement des capacités d'accueil par la mise en place d'infrastructures scolaires et leur équipement. L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

4.1.1.Expansion de la petite enfance

L'analyse situationnelle de l'éducation préscolaire laisse apparaître des insuffisances qui appellent des solutions durables passant par la dynamisation du système.

Au plan du développement quantitatif

- Inciter le secteur privé à investir dans le système par des mesures d'encouragement à la création et à l'équipement des jardins d'enfants.

- Impliquer les collectivités locales, les ONG et les associations dans la création de structures préscolaires.

- Construire et équiper des garderies populaires et des bissongo.

L'état devra procéder à une ré allocation budgétaire destinée à la mise en place de structures et d'équipement en vue de convaincre les autres de la pertinence de cet ordre d'enseignement.

- Réhabiliter des garderies populaires
- Promouvoir le système non formel de garde, accessible à un plus grand nombre d'enfants.

4.1.2.Expansion de l'éducation de base et de l'alphabétisation

Ce programme vise l'expansion accélérée de l'éducation de base par :

- la mise en œuvre d'un vaste programme de construction, d'équipement et de réhabilitation d'infrastructures scolaires dans la perspective « un village, une école » ;
- la réduction des disparités entre genres, entre régions et entre les situations socio-économiques des apprenants ;
- la promotion de l'alphabétisation comme support à l'effort de développement de l'éducation de base formelle et comme outil de promotion du développement local ;
- la diversification des formules alternatives adaptées d'éducation et d'alphabétisation pour inciter les parents à envoyer leurs enfants à l'école et encourager les populations bénéficiaires à la prise en charge de l'éducation de leurs enfants ;
- la réduction des coûts de l'éducation par des actions multiformes sur les constructions, les matériels didactiques, l'efficacité des enseignements ;
- le rapprochement des différentes formes et types d'éducation en vue d'accroître le rendement de l'éducation et satisfaire la demande sociale.

Ce programme est soutenu par des dispositions stratégiques en matière de gestion des ressources, de réduction des coûts de la scolarisation et de mobilisation des populations, avec en particulier :

- L'utilisation judicieuse du processus actuel de décentralisation économique et sociale et d'autonomisation des collectivités locales.

- La mise au point, en s'appuyant sur les résultats satisfaisants obtenus avec les écoles satellites, de formules diversifiées et contractuelles de prise en charge de la construction des écoles ainsi que du recrutement et de la gestion des enseignants, par les collectivités locales et les parents d'élèves.

- La mise en œuvre de plans de promotion de l'enseignement privé et de formules alternatives d'enseignement de base et de meilleure gestion de l'offre d'éducation ;

- La recherche de diverses modalités de réduction des coûts de construction et de fonctionnement des écoles.

- La réduction du coût financier et social de l'école : rapprochement géographique par rapport aux lieux d'habitation des enfants, généralisation des cantines, réaménagement des emplois du temps, adaptation des contenus d'enseignement aux besoins, dotation en manuels et en fournitures à coût réduit, etc.

- La mise en place progressive d'un système de promotion automatique des élèves d'une classe à l'autre d'un sous-cycle, réduisant au strict minimum le nombre des redoublements entre les sous-cycles.

- La poursuite de l'extension des innovations pédagogiques - CMG et CDF permettant des gains en matière de capacités d'accueil et de coût de la scolarisation et de la rationalisation du fonctionnement de ces classes.

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

a) Construction et équipement de salles de classe

- La construction et l'équipement de 2 013 nouvelles salles de classe par an, soit environ 671 complexes scolaires comprenant chacun 3 salles de classe équipées, des annexes et un logement de maître.

- La notion de complexe scolaire sera rediscutée avec tous les intervenants et bénéficiaires.

- La reconstruction d'environ 250 salles de classe par an.

- La réhabilitation et l'entretien de 120 salles de classe par an.

La réalisation de 7 421 forages positifs

b) Recrutement et formation de nouveaux enseignants

- Le recrutement et la formation de 2 067 nouveaux maîtres par an, soit environ 20 670 maîtres au total.

- L'exécution de ce programme nécessitera un effort de mobilisation, de tous les partenaires pour :

- L'utilisation judicieuse des mesures de décentralisation transférant aux collectivités de nouvelles responsabilités en matière d'éducation de base;

- La mise au point, dans ce cadre, de formules nouvelles confiant le recrutement et certains aspects de la gestion des enseignants aux collectivités bénéficiaires, qui pourraient recevoir, pour ce faire, une subvention de l'Etat;

- La mise sur le marché du travail chaque année d'un certain nombre de maîtres formés dans les ENEP.

c) Réduction des disparités

- La mise en place d'un programme spécial prioritaire de construction, de réhabilitation et d'équipement de salles de classe à destination des 10 provinces les plus défavorisées.

- La poursuite des activités de recherche et d'information/sensibilisation en faveur de la scolarisation des filles.

- La mise en œuvre des mesures incitatives visant à accélérer le recrutement des élèves filles, à favoriser leur maintien à l'école et améliorer leur parcours scolaire : **priorité aux filles pour le recrutement**, expérimentation, dans les 10 provinces les plus défavorisées en matière de scolarisation des filles, de mesures de discrimination positive (bourses, gratuité des manuels et fournitures, garderie pour les jeunes enfants, système d'études, etc.).

- La mise en œuvre de campagnes spécifiques d'alphabétisation de promotion de l'éducation dans les zones non demandeuses d'enseignement formel.

d) Développement de formules alternatives d'enseignement de base :

- L'appui pour la construction et l'équipement de 50 nouvelles écoles satellites en moyenne par an dans des communautés demandeuses.

- La généralisation progressive des expérimentations réussies à l'ensemble du système éducatif de base.

e) Promotion de l'initiative privée :

- La création d'un fonds d'appui pour l'octroi de subventions aux initiatives privées et aux écoles privées situées dans des zones particulièrement défavorisées ;
- La mise en place d'un ensemble de mesures incitatives susceptibles d'encourager la création et le bon fonctionnement d'écoles privées : allègement des charges d'acquisition des terrains, octroi de subventions, réduction ou exonération des impôts et taxes, etc, construction et équipement d'école à mettre en gérance déléguée ou en location vente ;
- L'octroi aux établissements privés des mêmes services qu'aux établissements publics en matière de formation et d'encadrement des enseignants et de mise à disposition de manuels et matériels didactiques ;
- La définition de nouvelles formules d'association pour la création et la gestion des établissements privés à travers des modèles de convention spécifiant la nature et le niveau des responsabilités et charges des divers partenaires.
- La construction et l'équipement de 10 nouvelles écoles franco-arabes par an adoptant le bilinguisme et dont la gérance sera confiée à des particuliers.

4.1.3.Expansion du premier cycle de l'enseignement secondaire

IV.1.1 – l'enseignement secondaire général

- ❖ La construction et l'équipement de cent cinquante (150) nouveaux CEG dans les départements du Burkina en vue d'atteindre l'objectif quantitatif un (01) département / un (01) CEG.

Chaque CEG devra comporter :

- 08 salles de classe,
 - 01 bâtiment administratif,
 - 02 logements jumelés pour les enseignants,
 - 01 forage,
 - 01 bloc de latrines pour l'administration,
 - 01 bloc de latrines pour les élèves.
- ❖ La construction et l'équipement de huit cent (800) nouvelles classes afin de pouvoir agrandir ou normaliser les CEG qui ont un effectif de plus de 360 élèves.
 - ❖ La construction et l'équipement de soixante (60) établissements communaux dans les communes rurales et urbaines.
 - ❖ Le désengorgement du centre des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso par la mise en place de douze (12) établissements communaux.

IV.1.2 – L'enseignement secondaire technique et professionnel

- Réhabilitation des bâtiments et rénovation des équipements de trois (03) anciens établissements d'enseignement technique de Ouagadougou.
- Construction et équipement de treize (13) nouveaux collèges d'enseignement technique dont :
10 collèges d'enseignement technique et professionnel,
03 collèges d'enseignement technique féminin.

4.1.4. Emploi et formation professionnelle

- Réaliser des infrastructures hydro-agricoles en mettant l'accent sur les activités à haute intensité de main d'œuvre (HIMO)
- Développer les cultures maraîchères
- Développer l'élevage des petits ruminants et de la volaille
- Sensibiliser les responsables coutumiers et religieux sur l'importance de l'accès des femmes aux facteurs de production
- Organiser des camps chantiers vacances pour mener des activités socio-économiques éducatives et culturelles
- Sensibiliser les jeunes sur les méfaits des fléaux sociaux comme le tabagisme, l'alcool, le sida, la drogue, le banditisme, la prostitution
- Organiser annuellement des caravanes de sensibilisation sur le VIH/SIDA à travers le territoire national
- Soutenir et encourager les activités favorisant l'épanouissement des jeunes (sport, musique, théâtre, tourisme)
- Procéder à l'extension et à la modernisation du CEFP de Ouagadougou de Bobo-Dioulasso des antennes régionales

4.2. Programme d'Amélioration de la qualité et de la pertinence

La qualité de l'enseignement est fonction principalement de trois (03) indicateurs : l'encadrement pédagogique, le matériel didactique et la qualification des enseignants.

Au niveau de l'encadrement, on y relève de nombreuses difficultés dont l'insuffisance d'encadreurs (inspecteurs et conseillers pédagogiques) l'insuffisance de surveillants dans les établissements.

Au niveau du matériel didactique, ce sont les documents, les équipements didactiques, les infrastructures pédagogiques telles que les bibliothèques et les laboratoires qui manquent au niveau des établissements.

S'agissant des enseignants, c'est le manque de suivi et d'encadrement lié aux insuffisances relevées et aux conditions des structures d'encadrement et de contrôle qui sont très manifestes.

Le programme cadre pour l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement vise surtout à assurer l'efficacité interne du système au niveau des trois principaux indicateurs ci-dessus désignés.

4.2.1. De la petite enfance

- Assurer la formation et le recyclage du personnel d'encadrement des structures préscolaires.
- Assurer la formation supérieure, sur place, du personnel d'encadrement pédagogique. L'ENSK, à l'instar de l'ENSS pourrait être une structure nationale de formation professionnelle.
- Accroître et améliorer la production de matériels didactiques.
- affectation effective des éducateurs préscolaires adjoints dans les classes, en leur établissant un contrat d'objectif.
- Mettre à la disposition des services techniques des moyens logistiques et matériels permettant le suivi-évaluation des structures publiques et privées.

4.2.2. De l'enseignement de base et de l'alphabétisation

L'objectif de ce programme est d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation de base par :

- la formation, l'alphabétisation et la promotion de la participation de tous les acteurs (enseignants, directeurs d'écoles, encadreurs et communautés) à la gestion pédagogique des écoles ;
- l'amélioration du dispositif de production et de mise à disposition des matériels et manuels scolaires ;
- la mise en place de projets et d'initiatives d' « écoles de qualité »

L'amélioration de la qualité, de la pertinence et de l'efficacité de l'éducation sera favorisée conjointement par

- le développement des compétences des personnels d'enseignement et d'encadrement pédagogique;
- la dynamisation et la responsabilisation des écoles autour de projets d'école;
- la poursuite de la rénovation des programmes, soulignant la fonctionnalité des enseignements et intégrant le bilinguisme dans l'enseignement en général et notamment dans les medersas et les centres d'alphabétisation et de formation.

L'amélioration de la compétence des enseignants :

- la poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur de formation, avec un accent particulier pour :
- la formation initiale des nouveaux enseignants, environ 2 270 maîtres par an dans les ENEP.
- le renforcement du programme de recyclage destiné aux Instituteurs Adjoints (I.A.) non encore certifiés afin d'arriver à l'absorption complète de cette situation.
- l'appui à l'auto formation des enseignants par la fourniture de mallettes pédagogiques aux écoles, la mise en place de bibliothèques au niveau des GAPs et des Centres de Ressources dans les Directions Provinciales ;
- l'ouverture d'une section arabe à l'Ecole Nationale des Enseignants du Primaire de Ouahigouya.

La formation des personnels d'encadrement :

- 8530 directeurs d'écoles, 160 Inspecteurs, 160 Conseillers Pédagogiques Itinérants et 2130 Instituteurs Principaux seront formés à raison de 4 sessions de formation par an.

Le renforcement et l'équipement des structures d'encadrement pédagogiques en logistique, mobilier et matériel de bureau.

L'amélioration de la production et de la mise à disposition des manuels et matériels didactiques par :

- la finalisation du plan directeur de l'Édition Scolaire, cadre général de programmation, de production et de mise à disposition du livre scolaire.
- l'amélioration des capacités de l'unité d'imprimerie de l'Institut Pédagogique du Burkina ;
- la sensibilisation et la formation à la maintenance des livres
- la production et la distribution de :
 - . 2 782 500 manuels scolaires sur la période du Plan,
 - . 194 000 guides du maître et 17 000 guides destinés aux directeurs d'écoles sur la durée du Plan,
 - . de matériels pédagogiques à usage collectif : planches didactiques, cartes murales, globes etc.

- l'amélioration de la qualité des manuels et guides produits par :

- . l'amélioration des capacités d'évaluation de la qualité des manuels
- . la poursuite de l'évaluation et de la révision des manuels, tenant compte des exigences des programmes renouvelés;
- . la mise en place d'un dispositif de contrôle de la qualité des ouvrages scolaires.

La mise en place de projets éducatifs dans les écoles :

Il s'agira d'appuyer la conception, puis la mise en oeuvre de projets éducatifs au niveau de 8 300 écoles demandeuses par les élèves, les encadreurs et des éléments de la communauté.

Ces projets éducatifs devront traduire le souci de la recherche de la cohérence à l'école et s'élaborer à partir des besoins et des problèmes concrets des élèves et du milieu.

La mise en place d'un dispositif permanent d'évaluation de la qualité des écoles et de l'enseignement dispensé impliquant :

- La définition de critères de qualité qui reflètent les nouvelles exigences de l'éducation burkinabé en terme d'efficacité, de pertinence par rapport aux besoins des enfants et de leur milieu (fonctionnalité, équilibre entre théorie et pratique, intégration des enseignements), en matière, enfin, de qualité par rapport à des normes internationales (maniement de la langue, capacités de raisonnement, acquisition d'une culture générale) ;

- La formation des personnels d'enseignement et d'encadrement à une bonne connaissance et à un maniement opérationnel de ces critères de qualité au niveau de l'école, de la classe et des centres d'alphabetisation.

- la mise en place d'un dispositif permanent d'évaluation de la qualité des écoles et de l'enseignement dispensé.

Au niveau de l'alphabetisation, il s'agira de relever sensiblement le taux d'alphabetisation pour le porter à 40 % en 2009 et envisager un taux de 60% en 2015.

La dynamique de développement créée par l'augmentation sensible du nombre d'alphabetisés dans une population ne pouvant qu'être favorable à la promotion de la scolarisation des enfants et de plus particulièrement des filles, le programme est étudié pour :

- doter chaque village qui n'en est pas encore pourvu d'un Centre Permanent d'Alphabetisation et de Formation ou de Centre d'Education de Base Non Formel ;

- faire dispenser dans ces centres une alphabetisation/formation de qualité, adaptée, en termes d'organisation, de contenus et méthodes d'enseignement, aux besoins spécifiques de leurs différents publics, en particulier des femmes et des jeunes.

- favoriser l'intégration des actions d'alphabetisation/formation au sein d'un ensemble d'activités et services (santé, éducation, crédit, vulgarisation, etc.) pour leur rentabilisation effective en termes d'amélioration des conditions de vie, de développement des activités productives et de dynamisation du milieu, d'organisation d'un environnement lettré notamment pour la promotion de l'école.

Le programme va se développer pour permettre :

L'organisation d'un Forum National sur l'alphabetisation dont les conclusions et recommandations aideront à la redéfinition des stratégies et à la précision du cadre de l'action.

L'intensification des actions d'alphabétisation par :

- la construction et l'équipement de 4 000 CPAF, comprenant également des centres d'alphabétisation en langues nationales transcrites en caractères coraniques et de 3 000 CEBNF dans les villages ;
- le recrutement et la formation de 410 animateurs Communautaires pour le Développement (ACD) pour l'animation de ces centres, et de 300 animateurs de CEBNF par an.
- Le recrutement, la gestion et l'évaluation de ces animateurs seront beaucoup plus que par le passé, confiés aux villages concernés qui les rétribueront sur la base d'un contrat négocié avec les intéressés, avec un soutien financier de l'Etat.
- La formation des personnels sera prise en charge par l'Etat,
- la production et la mise à disposition de supports de formation, en particulier :
 - . la production et la distribution de 18 000 guides destinés aux ACD,
 - . la dotation de 7 820 000 livrets d'alphabétisation et de post-alphabétisation aux apprenants,

L'amélioration de la pertinence et de l'efficacité des actions d'alphabétisation/formation par :

- le renforcement des capacités de l'INA à concevoir, planifier, coordonner, évaluer les actions d'alphabétisation/formation :
 - la mise en place d'un dispositif de coordination/évaluation permanente des actions d'alphabétisation. Ce dispositif sera assorti des moyens humains et matériels nécessaires à son fonctionnement : équipement informatique pour la programmation et le suivi des actions, formation des personnels, moyens logistiques, etc.
 - l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan de formation des personnels de l'INA en matière de conception, planification, gestion, évaluation des programmes d'alphabétisation, en matière de statistiques et de recherche appliquée en éducation, en matière de conception et production de matériel didactique;
 - l'amélioration des capacités de l'unité d'impression de l'INA en langues nationales.
 - la conduite d'une évaluation des différentes actions d'alphabétisation et de post-alphabétisation faite jusqu'ici par le MEBA et par les autres fournisseurs d'alphabétisation.
 - la révision, sur la base des résultats de cette évaluation, des formations existantes et des supports pédagogiques utilisés dans le sens d'une meilleure adaptation (en termes d'organisation, de contenus, de méthodes d'enseignement) aux besoins et aux capacités d'apprentissage des différents publics concernés.
 - l'évaluation du projet "CEBNF" (coûts, efficacité, impact, etc.) permettant de faire un premier bilan des activités, des résultats obtenus, de leur pertinence par rapport aux objectifs de départ, et d'envisager sur ces bases les réaménagements nécessaires à son extension.

4.2.3. De l'enseignement secondaire

Les principales actions à entreprendre sont :

a) L'enseignement secondaire général

- recruter et former 2 500 enseignants du secondaire,
- recruter et former 150 encadreurs,
- construire et équiper 50 bibliothèques scolaires,
- réaliser 150 forages dans les nouveaux CEG.

b) L'enseignement secondaire technique et professionnel

- construire et équiper un centre de production de matériel didactique pour l'enseignement technique ;
- recruter et former 900 enseignants de l'ETP ;
- recruter et former 100 encadreurs de l'ETP ;
- promouvoir l'enseignement technique privé de qualité ;
- élaborer et mettre en place une politique de maintenance des locaux et des équipements.

4.2.4. L'emploi et la formation professionnelle

- former les jeunes demandeurs d'emploi en technique de recherche d'emploi
- former les jeunes en techniques culturelles modernes
- former les jeunes du secteur informel urbain en technique de gestion des micro-entreprises
- équiper le CEFP/Ouaga en matériel collectif et individuel de formation pour les filières ci-après
- équiper le CEFP/Bobo en matériel collectif et individuel de formation pour les filières ci-après
- équiper les neuf (9) antennes régionales du CEFP en matériel collectif et individuel
- créer un centre national d'ingénierie de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de la formation des formateurs
 - mettre en place un comité scientifique d'élaboration et de normalisation des programmes de formation professionnelle

4.3. Programme d'Amélioration des capacités de planification et de gestion du système

4.3.1. La petite enfance

- Assurer une formation en planification et gestion du système préscolaire.
- Faire participer les communautés de base à la gestion des garderies populaires et des jardins d'enfants. Il s'agit de prendre des mesures concertées assurant l'autonomie de ces collectivités en matière de choix des sites, des types d'infrastructures, des conditions de prises en charge,
- Mettre en place un système de collecte et de traitement de données.
- Equiper les structures centrales et déconcentrées en matériels informatiques
- Elaborer un plan décennal de développement de l'éducation préscolaire

4.3.2. L'enseignement de base et l'alphabétisation

La recherche de l'amélioration des capacités de pilotage et de gestion du MEBA suppose :

1/Une connaissance de mieux en mieux maîtrisée du secteur, obtenue par la réalisation d'études et par l'amélioration du système d'information ;

2/ la dotation des différents services techniques centraux et déconcentrés en moyens humains et matériels leur permettant de renforcer leur opérationnalité en matière de conception, planification, gestion et évaluation des programmes.

3/ la rationalisation des dispositifs de gestion centrale et décentralisée du système.

4/ la meilleure coordination et la prise en charge progressive des interventions des partenaires dans le secteur par les structures du Ministère ;

Le programme prévoit la réalisation :

- D'études visant à l'amélioration des outils de gestion et des stratégies de pilotage du secteur notamment celles relatives à :

- . l'élaboration d'un schéma directeur de construction et d'entretien des constructions scolaires,
- . l'élaboration d'un schéma de développement de matériel didactique à faible coût,
- . l'élaboration d'un schéma directeur informatique, notamment pour la gestion informatisée des programmes et l'équipement complémentaire des services en matériels informatiques.
- . la mise au point du cadre juridique de recrutement et de gestion des nouveaux maîtres,
- . l'élaboration d'un plan de recrutement des personnels d'administration, de gestion et du personnel d'appui.

- D'activités de formation destinées aux personnels des services centraux et déconcentrés du MEBA notamment :

- . les agents des DREBA en matière de carte et statistiques scolaires et d'alphabétisation,
- . les responsables des services centraux du ministère en planification, gestion et évaluation de l'action éducative,

- D'élaboration, de production et de distribution à l'ensemble des personnels concernés d'un manuel présentant et explicitant les procédures de gestion du Ministère.

- De recherche de nouvelles formules de prise en charge de l'école avec :

- . l'exploitation du cadre juridique de gestion des maîtres pour la mise en place et le suivi de diverses modalités de recrutement et de gestion des maîtres par les collectivités décentralisées, les ONG et le privé;
- . la mise au point de différentes formules juridiques, intermédiaires entre écoles privées et entreprises publiques d'éducation, opérant un partage des responsabilités et charges de tous ordres entre Etat, aides diverses, collectivités locales et A.P.E.

4.3.3. L'enseignement secondaire

Pour la mise en œuvre de ce programme, il convient de mettre l'accent sur :

- ❖ Le renforcement des structures décentralisées et déconcentrées tout en précisant les mandats et les tâches de ces structures à qui on déléguerait l'essentiel de la gestion administrative et pédagogique du système au niveau de l'enseignement secondaire.
- ❖ L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation et de perfectionnement des planificateurs et des gestionnaires du système en vue d'améliorer les capacités de planification, de conception et de gestion de l'administration centrale, décentralisée et déconcentrée.

- ❖ La finalisation du Schéma Directeur Informatique.
- ❖ Le développement d'un système d'information et de gestion (collecte, traitement, analyse et exploitation).
- ❖ L'acquisition d'équipement et de matériel de reprographie et matériel informatique au profit des directions des établissements, les treize (13) directions régionales et l'administration centrale.

4.3.4. L'Emploi et la formation professionnelle

- Accroître les capacités opérationnelles des structures de financement sous tutelle
- Accroître les capacités opérationnelles des structures de financement sous tutelle
- créer un projet de capital investissement
- Identifier les membres potentiels
- Organiser un atelier de constitution du réseau
- Asseoir le réseau
- Adopter les textes relatifs à la création, à l'organisation et au financement du réseau
- Créer un fonds d'appui au financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage
- Procéder à la réhabilitation des services de l'ONPE

4.4. Programme de lutte contre le VIH/SIDA

La mise en œuvre de ce programme se fera par la réalisation des actions ci après :

- Renforcement des mesures de prévention de la transmission des IST et du VIH/SIDA
- Les soins réservés au ministère de la Santé
- Amélioration de la qualité de la prise en charge globale des personnes infectées et affectées par le VIH
 - Elargissement de la réponse, promotion du partenariat national et international et de la coordination multisectorielle.

4.5. Programme 5 : Les actions éducatives en faveur des enfants et des jeunes en difficulté

La mise en œuvre du programme se fera par la réalisation des actions suivantes :

- **La prévention** afin de diminuer l'arrivée de nouveaux enfants dans la rue

La mise en œuvre du volet préventif devrait passer par les axes d'intervention suivants :

- L'information et la sensibilisation des populations (enfants, parents, employeur, maître coranique, etc.).

- La mise en place de mesures de soutien en faveur des groupes à risque, avec leur participation (aspect économique, juridique, social).
- Le renforcement du programme de fixation des jeunes dans leur terroir par la mise en œuvre d'activités de promotion socio-économique.
- Le plaidoyer en faveur de l'application des textes juridiques relatifs à la protection de l'enfance en danger.
- Le renforcement du cadre institutionnel à travers une implication continue et une collaboration permanente avec les services sociaux déconcentrés et les associations/ONG œuvrant en faveur des enfants en difficulté.

- LE CURATIF afin d'augmenter la sortie des enfants de la rue.

La mise en œuvre du volet curatif devrait passer par les axes d'intervention suivants, en fonction des catégories d'enfants répertoriés :

- La protection des enfants les plus vulnérables face aux dangers de la rue la nuit.
- Le retrait des enfants nouvellement arrivés du milieu de la rue dans des délais très courts (retour rapide en famille ou placement dans des structures d'accueil).
- La restauration de la personnalité des jeunes «enracinés » dans la rue comme préalable à leur insertion socio-économique, y compris à travers un traitement curatif des enfants et jeunes toxicomanes.
- La création de conditions favorables à leur insertion professionnelle.
- L'adaptation du cadre institutionnel à la dimension nationale du programme.

- LE SUIVI des enfants et jeunes afin de consolider les acquis et éviter le retour dans la rue.

La mise en œuvre du volet post-curatif devrait passer par les axes d'intervention suivants :

- La mise en place de passerelles entre le milieu ouvert, le milieu fermé et le milieu carcéral.
- La mise en place de «cellules ECPD » dans les DPASSN pour assurer les activités de suivi des enfants rentrés en famille ou installés dans une activité économique.
- L'appui socio-économique et psychologique aux familles des enfants les plus démunies.
- Le développement d'activités de promotion de la jeunesse dans les zones rurales.
- La capitalisation de l'expérience et la coordination des activités de suivi de tous les acteurs par le niveau central.